

COMMUNIQUE

Traçabilité des viandes : la Commission sur le grill

" 90% des citoyens trouvent important que soit mentionnée l'origine des viandes comme composantes d'aliments. Il faut croire que les responsables de la Commission font partie des 10% restants. La Commission refuse de mentionner l'origine de ces viandes prétextant des surcoûts colossaux pour les consommateurs alors que la vérité est tout autre, à peine 0,67% pour les entreprises effectuant ce labelling. Dans notre texte voté ce mercredi, nous exigeons une législation en la matière ainsi que des contrôles pour éviter, par exemple, une nouvelle rupture de confiance avec le consommateur comme ce fut le cas après la crise des lasagnes de cheval » explique Marc Tarabella, Eurodéputé en charge de la protection des consommateurs.

Les deux objectifs : mention de l'origine et sécurité alimentaire

1/ Mention de l'origine

« La Commission, se faisant porte-parole des entreprises, prétexte son refus de mentionner l'origine des viandes à cause du surcoût qui serait occasionné au citoyen.

Pourtant, les entreprises qui ont spontanément décidé d'informer le citoyen ont augmenté leur prix de 0,67%. Un Hachis parmentier à 3,14€ en coûterait 3,16... Il en irait de même avec des raviolis, des pizzas au jambon, des frica(n)delles ou de tout autre plat avec de la viande d'origine inconnue.

L'argument de la Commission semble donc plus être dicté par le secteur agro-alimentaire plutôt que par l'intérêt des droits du citoyen ! » tonne Marc Tarabella.

2/ Sécurité alimentaire

Pour rappel, fin 2013, les résultats de la grande opération de tests ADN avait révélé qu'au moins **5% de la viande de boeuf contrôlée n'en était pas**. Dans certains pays comme la France, ce chiffre était multiplié par 3.

Nous réclamons donc plus de contrôles sur les viandes quand elles sont composantes de plats préparés.

3/ Conclusion

Nous ne voulons pas décider quoi manger à la place du citoyen mais il est de notre devoir de lui donner les informations essentielles afin qu'il puisse faire son choix en toute connaissance de cause.

L'étiquetage de l'origine est obligatoire pour la viande fraîche, absolument rien n'empêche que ce soit aussi le cas pour les plats préparés" conclut l'Eurodéputé Marc Tarabella.

Emmanuel Foulon

Porte-parole -- Responsable presse

PS – Parlement Européen

0032 497 59 41 86 emmanuel.foulon@ep.europa.eu